



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

double nationalité

Question écrite n° 116743

Texte de la question

M. Richard Mallié demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer s'il existe à Chypre la possibilité de bénéficier de la double nationalité. Si cette possibilité existe, il souhaite connaître précisément les conditions dans lesquelles les citoyens de ce pays peuvent aussi obtenir ou conserver une autre nationalité.

Texte de la réponse

Aucune disposition des lois sur la citoyenneté de la République de Chypre n'empêche une personne de posséder une autre nationalité. Chypre reconnaît le principe de la double nationalité ou de la pluralité de nationalités. Les conditions pour obtenir ou conserver une autre nationalité dépendent donc de cette deuxième nationalité.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116743

Rubrique : Nationalité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 686

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2098